

# V4 - La constatation des infractions d'urbanisme (urbanisme pénal)



## Formation du mardi 3 juin 2025

**Places limitées à 12 inscriptions**

COLLECTIVITE .....

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera  le mardi 3 juin 2025

Salle de formation AMF16  
30 rue Denis Papin  
16000 ANGOULEME

### COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes  
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

### FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

**vous devez vous inscrire  
sur le site « [MON COMPTE FORMATION](http://moncompteformation.gouv.fr) »  
avant le 14/05/2025**

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16  
avant le 14/05/2025

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

**PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.**

Association des Maires de la Charente

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21 – @ : [associationdesmaires16@wanadoo.fr](mailto:associationdesmaires16@wanadoo.fr)